

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 43
de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Christoph Allenspach (PS)
demandant d'élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité en Ville de Fribourg
susceptible d'être intégré dans le Plan d'aménagement local**

En séance du 4 juillet 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 43 de MM. S. Zurich, M. Vonlanthen et C. Allenspach lui demandant d'élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité en Ville de Fribourg susceptible d'être intégré dans le Plan d'aménagement local.

Résumé du postulat

Le postulat demande au Conseil communal d'élaborer un plan d'action pour préserver et promouvoir la biodiversité sur le territoire de la Ville.

Cette étude examinera en particulier:

- l'état de la biodiversité du paysage et de la nature dans les sites naturels et dans les quartiers;
- les mesures du Service des parcs et promenades en faveur de la biodiversité;
- des mesures visant à aménager de manière naturelle les cours et plans d'eau, à favoriser l'infiltration des eaux de pluie plutôt que leur évacuation et à mettre en réseau les différents milieux aquatiques naturels;
- des mesures visant à renforcer la biodiversité dans les espaces publics et, ainsi, à augmenter la qualité de ces espaces, notamment l'implantation d'essences indigènes d'arbres et arbustes, de manière à créer des petits biotopes, de favoriser la filtration de la poussière en ville et la création de zones plus humides et fraîches;
- des mesures visant à promouvoir les façades et toits végétalisés;
- des mesures de protection pour les populations d'abeilles, notamment la diversification et la continuité de l'offre en plantes nourricières et si besoin des mesures de réinsertion des populations d'abeilles.

En réponse au postulat n° 43, le Conseil communal revient sur:

1. La biodiversité urbaine en ville de Fribourg

La diminution du stress, du bruit, de la pollution de l'air et de l'eau, la création d'espaces verts récréatifs et l'amélioration du cadre de vie sont quelques-uns des bienfaits que la biodiversité en ville apporte au citoyen. La diversité génétique préserve l'équilibre des écosystèmes tout en permettant l'adaptation de la ville aux changements climatiques.

L'intérêt grandissant pour ces "services" proposés gratuitement par la nature a pour effet que la préservation de la biodiversité en milieu urbain, encore mal connue du grand public, devienne une préoccupation centrale des élus et des gestionnaires de la ville.

En effet, bien que l'urbanisation soit généralement perçue comme négative pour la diversité biologique, les constructions créent pourtant des habitats diversifiés et des ressources que la faune et la flore ne retrouvent plus dans le paysage agricole. La biodiversité urbaine est de ce fait souvent plus riche qu'en périphérie.

Plusieurs exemples le confirment: La "bulle de chaleur" créée par les constructions et les activités de l'homme favorise certaines espèces. L'abeille profite de l'abondance des fleurs ornementales des espaces verts, des balcons ou du cimetière, mais aussi de celles qui poussent naturellement sur les toits et les interstices à l'abri d'une utilisation intensive des pesticides. Le martinet blanc nichant au collège Saint-Michel est un autre exemple. Il bénéficie des ressources et des lieux de nidification disponibles en ville.

La ville de Fribourg a tous les atouts pour devenir un point chaud de biodiversité, principalement de par la présence de la Sarine, de ses vallons et de ses falaises, de la végétation naturelle qui se développe jusqu'au centre de la ville, mais aussi en raison des éléments urbains, récents ou plus anciens, qui la composent: les parcs et le cimetière, les pavés de ses rues, les toits recouverts de tuiles ou de gravier, etc. Cette richesse naturelle est notamment relevée dans l'ouvrage *Flore de la ville de Fribourg*¹, dans les comptages de la faune piscicole de la Sarine effectués par les Services cantonaux² et dans *l'Atlas des oiseaux nicheurs*³ qui sera mis à jour d'ici l'automne 2018.

Dans l'alliance nature-ville, l'espace urbain se profile par sa multifonctionnalité. Destiné d'abord à l'usage de l'homme, il intègre également la biodiversité, proposant des habitats naturels pour la préservation des espèces. La ville doit assurer un continuum de milieux naturels de la campagne environnante (les réseaux biologiques connectés développés par l'agriculture) au centre-ville, mais aussi aux abords de la Sarine. Ceux-ci, mis en réseaux de manière judicieuse, contribuent à assurer le déplacement de la faune et ainsi favoriser la biodiversité. De plus, l'espace urbain doit veiller à

¹ [Editions Universitaires Fribourg Suisse](#) - Christian Purro et Gregor Kozlowski

² <http://www.fr.ch/sff/fr/pub/index.cfm>

³ <http://atlas.vogelwarte.ch/home-fr.html>

limiter les nuisances potentielles pour le maintien de la biodiversité, comme la pollution des sols et des sites ou la pollution lumineuse et y remédier au besoin. Ainsi, les acteurs, aussi bien publics que privés, doivent être engagés pour réserver et préserver le développement de la biodiversité en ville.

2. Mesures actuelles en faveur de la biodiversité

Espaces verts

Le secteur des Parcs et promenades est très actif dans la préservation de la biodiversité notamment en la favorisant par la mise en place de mesures simples, par l'application de plans de gestion ou de plans de protection. Plusieurs exemples peuvent être cités:

- la pose de ruches, de nichoirs à oiseaux, d'hôtels à insectes;
- la mise en place de tas de branches l'hiver à différents emplacements dans la ville;
- la taille des haies vives exclusivement l'hiver et des haies ornementales entre juillet et août, afin d'éviter de porter préjudice à la faune, en particulier à la nidification des oiseaux;
- un programme visant à limiter la prolifération d'espèces invasives au détriment des espèces indigènes;
- la plantation de plantes vivaces indigènes lorsque cela est possible, comme à la route de Monseigneur-Besson, l'Allée des Grand-Places ou l'Etang du Jura;
- le recensement complet et exhaustif, décrivant le type de surface verte ainsi que les arbres présents sur les parcelles appartenant à la Ville, disponible sur le guichet cartographique. Il permet d'assurer une gestion adéquate des espaces verts et de protéger les arbres de la ville;
- la planification des opérations sylvicoles sur la base d'un plan de gestion des forêts permettant de préserver la biodiversité;
- l'accessibilité du lac de Pérolles au public tout en limitant les atteintes environnementales par un plan de protection.

Urbanisme

Les plans de protection et les règlements communaux, les dispositions cantonales ou fédérales ainsi que les campagnes de sensibilisation destinées aux propriétaires visent au maintien de la biodiversité en ville de Fribourg. En particulier:

- le Plan directeur communal, particulièrement son volet "Paysage", qui vise à préserver les structures paysagères existantes, notamment le domaine de la Sarine et de ses vallons, et de mettre en place des mesures en faveur de la végétation en ville.
- le Plan d'aménagement local, actuellement en révision, et plus particulièrement le Plan de protection environnementale, qui protège les arbres majeurs, mais aussi certains alignements d'arbres, haies et bosquets remarquables du territoire communal;
- le Règlement communal d'urbanisme prévoit l'obligation de produire une demande d'abattage pour les arbres d'un certain diamètre ainsi que de compenser l'abattage par une nouvelle plantation. De plus, une remarque pour que les abattages autorisés soient, si possible, réalisés

durant l'hiver et en dehors de la période de nidification des oiseaux est intégrée dans l'autorisation d'abattage d'arbres.

- la plupart des Plans d'aménagement de détail récents obligent à végétaliser les toitures plates afin de favoriser la rétention de l'eau et la biodiversité. Cette thématique est traitée de manière détaillée dans le postulat n° 63;
- la réglementation communale favorise les surfaces perméables ou végétalisées favorables à la biodiversité en ne les soumettant pas à la taxe de raccordement des eaux claires.
- la législation cantonale ou fédérale qui protège les zones naturelles, les prairies sèches, mais aussi les espaces réservés aux eaux.

Le préavis du Plan directeur cantonal mentionne une prise de position de la Ville de Fribourg face au site des Collines de la Sonnaz, situé sur la propriété de la Bourgeoisie et retenu pour la construction d'un parc d'éoliennes. La construction d'un tel parc entre en conflit avec divers intérêts publics tels que la protection du paysage, la protection de la faune et le maintien de zones de détente pour les citoyens.

Milieux aquatiques et sols

Pour les milieux aquatiques, les exemples suivants peuvent être cités:

- un bassin de rétention d'eau pluviale équipé d'un dégrilleur a été mis en place sur le site de la Motta en 2015. Cet équipement a permis de supprimer cinq déversoirs d'orages, limitant ainsi les débordements des égouts et les atteintes environnementales à la Sarine;
- 8'000m³ de gravier, extrait au niveau de la sortie d'eau de la STEP, ont été déposés en 2017 sur la molasse mise à nue du lit de la Sarine, afin de créer des zones de frai;
- un projet pour l'analyse et le traitement des micropolluants à la STEP est actuellement en cours, afin de limiter la pollution des eaux et l'atteinte à la faune et à la flore aquatiques;
- un projet de revitalisation de la Sarine, intégrant également un réaménagement paysager de ses berges, est en cours. Ce projet permettra d'améliorer la qualité biologique et hydrologique de la rivière, mais aussi d'améliorer l'accueil du public sur ses rives afin de le sensibiliser;
- les sites pollués ont potentiellement un impact sur le maintien de la biodiversité, notamment sur la diversité des organismes aquatiques et vivants dans le sol. Ces sites sont cadastrés et leur analyse est en cours d'investigation.

3. Les mesures que compte prendre le Conseil communal

Jusqu'à présent, plusieurs mesures en faveur de la biodiversité ont été mises en place par les Services de la Ville et proposées aux propriétaires privés. Actuellement, le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie élabore une stratégie de développement durable qui intégrera cet aspect, afin d'apporter une vision locale à cette thématique en plein essor. Dans ce contexte, l'intégration du programme *VilleVerte Suisse*⁴ pour Fribourg est en cours.

⁴ <http://www.gruenstadt-schweiz.ch/fr/>

L'adhésion à la première phase de ce programme, détaillé dans le postulat n° 42, présente l'avantage d'offrir une réelle vision de l'état actuel de la biodiversité, de déterminer les mesures prioritaires et de proposer des mesures afin de préserver et de promouvoir la biodiversité en ville de Fribourg sur le long terme. En particulier, ce programme permet de rendre état de la biodiversité actuelle en ville, d'évaluer les mesures déjà mises en place par le Service des parcs et promenades, de promouvoir l'infiltration des eaux de pluies et de favoriser la végétalisation des espaces construits et par là, de protéger les populations d'insectes pollinisateurs.

Le catalogue des mesures du programme *VilleVerte Suisse* propose l'évaluation et la réalisation à long terme de dix actions visant directement l'encouragement de la diversité de la flore et de la faune.

Les mesures suivantes sont listées:

- les relevés sur la biodiversité et la documentation du développement, afin d'être en possession d'un recensement et de contrôler l'efficacité des mesures mises en place;
- la conservation, mise en réseau et création de nouveaux habitats par des instruments de planification visant la valorisation des milieux naturels et construits;
- la création et le maintien d'habitats et d'endroits de nidification sur les bâtiments;
- la définition des surfaces prioritaires pour la biodiversité, afin d'en garantir leur intégrité à long terme;
- l'évaluation pour l'utilisation de plantes indigènes lorsque cela est possible;
- la gestion des vieux arbres de manière adéquate;
- l'enrayement de l'imperméabilisation des sols, particulièrement lors des mesures d'assainissement;
- la gestion adéquate des espèces invasives;
- la valorisation et le soutien à la végétalisation des toits.

D'autres mesures intégrées dans le catalogue *VilleVerte Suisse* encouragent de manière indirecte la biodiversité. Celles-ci seront également évaluées lors de l'audit préliminaire et la phase initiale de ce programme. Ces mesures concernent notamment l'utilisation de fertilisant, le maintien de la structure du sol, la limitation d'utilisation des produits phytosanitaires, etc., mais comprend également des mesures de communication et de sensibilisation du public sur cette thématique.

Chacune des mesures listées a été évaluée d'ici fin 2020 lors de la phase initiale du programme *VilleVerte Suisse*. De cet état des lieux, un catalogue d'actions prioritaires, qui permettront de protéger et de favoriser la biodiversité en ville de Fribourg, sera élaboré.

Par ailleurs, les sites et sols pollués cadastrés ayant une atteinte nuisible sur l'environnement et le maintien de la biodiversité seront progressivement assainis selon les ordonnances sur les atteintes portées aux sols (OSol) et sur l'assainissement des sites pollués (OSites).

En outre, le sujet "biodiversité" sera traité mensuellement dès l'automne 2018 pour une durée d'un an, dans le bulletin communal 1700. Cette communication permettra de sensibiliser le public fribourgeois à la biodiversité locale, à la comprendre et donc à la protéger.

Enfin, un monitoring de la biodiversité sera effectué dans le cadre de la collaboration au "*cercle indicateurs*"⁵. Cette plateforme, développée par la Confédération, est destinée au développement et à la mise en œuvre d'indicateurs de développement durable pour les cantons et les villes. Par son adhésion et son suivi dès 2017, la Ville de Fribourg effectuera un relevé des oiseaux nicheurs de manière systématique tous les quatre ans. De par la mobilité et les exigences variées des oiseaux, cet indicateur permettra d'évaluer la biodiversité urbaine.

Le postulat n° 43 est ainsi liquidé.

⁵<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/evaluation-et-donnees/indicateurs-du-developpement-durable/cercle-indicateurs.html>